

Réunion du Groupe d'experts sur les futurs travaux sur les classifications

Le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a tenu sa réunion biennale du 18 au 20 mai 2011 à New York. Elle a rassemblé 30 experts de 27 pays et diverses organisations pour faire le point des progrès accomplis, donner suite aux décisions prises antérieurement et examiner la suite des travaux sur les classifications internationales.

La réunion a comporté plusieurs sessions thématiques. Chaque session a débuté par une brève présentation d'un certain nombre de documents sur des questions pertinentes, et souvent interdépendantes, afin de mettre en lumière les principaux points soulevés et les questions posées par le Groupe d'experts. Les questions suivantes ont été examinées : mandat et organisation des travaux du Groupe, classifications des produits et impact sur la Classification centrale de produits (CPC), avancement des travaux sur d'autres classifications, et gestion des classifications.

Mandat du Groupe d'experts

Suite aux échanges de la réunion précédente du Groupe d'experts, le mandat et les modalités de travail du Groupe ont été réexaminés. Certains membres avaient présenté un projet de modification du mandat du Groupe ainsi qu'un document décrivant les règles de base à appliquer pour la définition des classifications, lesquelles ont été acceptées dans leur ensemble par le Groupe (cette question est examinée plus en détail ci-après).

Afin de disposer d'une plus grande souplesse de réaction face à l'évolution des classifications et de pouvoir fonctionner de manière efficace entre ses réunions biennales, le Groupe a décidé de créer un Bureau chargé de coordonner les interventions des membres du Groupe pendant ces intervalles. Les membres du Bureau seront élus pour deux ans. Entre les réunions du Groupe, le Bureau assurera la coordination, s'occupera des tâches administratives nécessaires au fonctionnement du Groupe d'experts, examinera les problèmes techniques et les règlera au besoin, et fera appel si nécessaire aux autres membres du Groupe. Cet arrangement permettra au Groupe d'experts d'intervenir de manière plus régulière qu'auparavant. Le Groupe a

élu les membres de son premier Bureau à la fin de la réunion.

Le champ d'activité du Groupe d'experts a fait l'objet de débats animés, étroitement liés à la définition de la famille des classifications internationales.

Comme par le passé, le Groupe d'experts peut créer des sous-groupes dotés d'un mandat spécifique, d'une durée limitée, pour accomplir certaines tâches techniques. Ces sous-groupes peuvent inviter d'autres experts (extérieurs au Groupe d'experts) à participer à certaines tâches. Ils soumettent des rapports au Groupe d'experts pour examen et décision. Durant la réunion, plusieurs sous-groupes ont été créés pour s'occuper de questions de définition.

Le Groupe a décidé de mettre l'accent sur la définition des orientations et l'harmonisation des travaux sur les classifications, ainsi que sur la promotion et la mise en œuvre des pratiques optimales pour les classifications. Ses travaux porteront essentiellement sur un ensemble de classifications entrant dans la famille des classifications internationales et non pas sur les classifications régionales, que d'autres organes régionaux sont chargés de définir et de tenir à jour, généralement sur la base des normes internationales. Le Groupe aidera néanmoins à élaborer les classifications régionales si les organes compétents en font la demande, afin d'assurer leur conformité aux principes de pratique optimale et le lien voulu avec les classifications internationales.

Le Groupe d'experts concentrera ses travaux sur la famille des classifications internationales. La définition de cette famille sera essentiellement élargie de manière à pouvoir y inclure d'autres classifications, mais les critères rigoureux utilisés dans le passé (qui seront définis de manière plus précise dans le document sur les pratiques optimales) continueront d'être appliqués pour évaluer ces classifications et déterminer leur place au sein de la famille.

Les classifications seront examinées en fonction de leur importance dans un ou plusieurs domaines statistiques. Les classifications approuvées par la Commission de statistique de l'ONU ou un autre organe international compétent seront naturellement incluses dans la famille, mais le Groupe d'experts travaillera en étroite collaboration avec les organes responsables d'autres classifications qui s'appliquent à un ou plusieurs domaines statistiques mais qui n'ont pas encore été approuvées à ce titre ou qui ne répondent pas encore aux critères définis dans le document sur les

2 *Classifications Bulletin d'information*

pratiques optimales et ne peuvent donc pas être incluses dans la famille. Dans un premier temps, le Groupe d'experts établira une liste des classifications susceptibles d'être incluses.

Le nouveau mandat a été approuvé par le Groupe d'experts mais non par la Commission de statistique de l'ONU, qui doit se prononcer à sa prochaine session en 2012.

Examen de la Classification centrale de produits

Conformément aux recommandations antérieures du Groupe d'experts, la Classification centrale de produits (CPC) doit être revue tous les cinq ans. Les éléments à prendre en compte pour la révision avaient été examinés à la réunion précédente du Groupe d'experts. Aucune décision n'avait été prise à ce stade quant à la nécessité de modifier la classification, mais le Groupe était convenu que les contributions faites devaient être remaniées afin de pouvoir formuler des propositions concrètes. À la présente réunion, le Groupe a examiné les informations tirées de ces différents processus afin de déterminer s'il y avait lieu d'apporter des changements à la CPC.

Les différents éléments à prendre en considération, tels qu'identifiés à la réunion précédente, étaient les suivants : a) les modifications du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), qui entreront en vigueur en 2012; b) la nouvelle Classification internationale type des produits énergétiques (SIEC) et ses liens avec la CPC Ver.2; c) les nouvelles modifications proposées à la CPC sur la base des travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); et d) les observations et les corrections faites sur la base de la structure actuelle, des notes explicatives et des tableaux de correspondance de la CPC Ver.2.

Après avoir examiné ces différents éléments, le Groupe d'experts a décidé de procéder à une mise à jour de la CPC, dont le résultat serait la CPC Ver.2.1. Il s'agit d'une simple **mise à jour**, et non d'une **révision** : les modifications porteront uniquement sur certaines catégories de biens de la CPC et se limiteront à des remaniements ou découpages en classes et sous-classes aux niveaux inférieurs de la classification. Aucun changement n'est prévu dans les grandes rubriques.

Le projet de mise à jour de la CPC doit être soumis à la Commission de statistique pour examen en 2012.

Cette mise à jour de la CPC pourrait également tenir compte des informations tirées des travaux poursuivis

sur d'autres classifications, telles que la Classification par grandes catégories économiques (CGCE) ou les classifications actuellement élaborées à l'aide des nouvelles directives sur la comptabilité économique environnementale, si elles sont disponibles à temps et entrent dans le cadre de la mise à jour.

Un sous-groupe technique a été constitué pour s'occuper des aspects techniques de la mise à jour.

Travaux sur d'autres classifications et d'autres questions

Le Groupe d'experts a également débattu des travaux achevés, en cours ou prévus sur un certain nombre d'autres classifications, notamment la révision récente de la Classification internationale type de l'éducation (CITE), l'état d'avancement de la révision de la Classification internationale des maladies (CIM), les modifications envisagées à la CGCE, et un projet de classification des fonctions commerciales pour faciliter la description statistique des chaînes de valeur internationales. Une mise à jour des travaux sur les classifications dans le Système de comptabilité économique environnementale a également été présentée au Groupe à titre d'information. Ces projets et travaux sont décrits plus en détail ci-après et des articles y seront consacrés dans de prochains bulletins.

Des débats ont été consacrés à plusieurs autres questions, dont certaines occuperont une place plus importante dans les futurs programmes de travail du Groupe d'experts. Tous les documents et exposés présentés à la réunion, y compris le rapport final, peuvent être consultés sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU, sous la rubrique consacrée aux classifications, à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/expertgroup/2011/ac234-2.asp>.

Une nouvelle Classification internationale type de l'éducation pour rendre compte de l'évolution des systèmes éducatifs

Institut de statistique de l'UNESCO

En novembre prochain, le projet de version 2011 de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) sera présenté pour adoption à la trente-sixième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui se tiendra à Paris. La Commission de

l'éducation examinera la classification révisée, qui tient compte des changements importants intervenus dans l'organisation des systèmes éducatifs à l'échelle mondiale depuis 1997, conformément à une résolution adoptée en 2007 à la trente-quatrième Conférence générale. Le projet est le fruit de nombreuses consultations menées au cours des trois dernières années auprès d'experts internationaux, régionaux et nationaux en éducation et en statistique, y compris une consultation au niveau mondial en 2010. L'examen a été coordonné par l'organe responsable de la classification, l'Institut de statistique de l'UNESCO, en collaboration étroite avec les organisations internationales compétentes, notamment l'OCDE et EUROSTAT, ses partenaires dans la collecte de données sur l'éducation.

Le processus de révision de la CITE

Un Groupe consultatif technique composé de 16 experts en éducation et en statistique originaires du monde entier, dont des représentants de grandes organisations internationales, a fourni des orientations pour la révision de la CITE¹. Le Groupe a aidé à orienter la stratégie de révision et à en définir la portée et a pris part à la formulation de propositions détaillées à ce titre. Il a tenu cinq réunions entre janvier 2009 et février 2011.

En 2009 et 2010, les propositions détaillées de révision ont été examinées à l'occasion de réunions régionales distinctes d'experts venus de l'Afrique subsaharienne, de l'Amérique latine, de l'Asie, des Caraïbes et des États arabes. Elles ont également été examinées par des experts nationaux qui avaient participé aux réunions organisées sur les statistiques de l'éducation par EUROSTAT et l'OCDE, ainsi que dans le cadre d'autres conférences internationales et régionales, notamment la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur qui s'est tenue en juin 2009. En outre, les propositions initiales ont été présentées et examinées par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales des Nations Unies à sa réunion de septembre 2009.

Les propositions initiales ont été révisées à la lumière des observations des experts régionaux et

internationaux consultés et une consultation mondiale sur un projet de texte de la CITE 2011 a été engagée en juin 2010.

Tous les États membres de l'UNESCO – leurs ministères de l'éducation et, avec l'assistance de la Division de statistique de l'ONU, tous les bureaux nationaux de statistique – ont été invités à faire part de leurs observations. En outre, les propositions ont été transmises aux membres du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, aux membres du Groupe consultatif technique sur la CITE, aux experts nationaux et régionaux qui avaient été invités aux réunions régionales sur la CITE en 2009 et 2010, ainsi qu'aux organismes internationaux compétents. Les correspondants nationaux chargés de soumettre des données sur l'éducation, l'alphabétisation ou le niveau d'instruction à l'Institut de statistique de l'UNESCO ou à ses partenaires dans la collecte de données ont été également invités à s'exprimer.

Plus de 110 réponses, généralement favorables à la révision, ont été reçues de plus de 80 pays. Toutes les observations et suggestions de fond ont été examinées par l'équipe de rédaction du Groupe consultatif technique en décembre 2010 puis par le Groupe au complet, à sa réunion finale en février 2011, et le projet de texte a été modifié en conséquence.

Éléments nouveaux dans la nouvelle CITE

Globalement, le texte a été clarifié, étoffé et amélioré par rapport à la version précédente (CITE 1997). On trouvera ci-après un récapitulatif des éléments nouveaux dans la version 2011 de la classification :

a) *Élargissement et nouvelle désignation de la classification CITE 0*

Le niveau d'éducation le plus bas (CITE 0) est désigné « éducation de la petite enfance » et comprend désormais des programmes destinés à de très jeunes enfants (généralement âgés de 0 à 2 ans), en tant que sous-catégorie distincte, intitulée « développement éducatif du jeune enfant ». Cela permet d'assurer la continuité des séries chronologiques de statistiques sur les activités d'enseignement préscolaire – programmes destinés aux enfants âgés de 3 ans jusqu'au niveau 1 de la CITE.

b) *Diversification des niveaux d'enseignement supérieur*

La révision propose quatre niveaux d'enseignement supérieur (contre seulement deux dans la CITE de 1997) : un cycle court et trois cycles d'études

¹ Les membres du Groupe consultatif technique étaient originaires d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, des Caraïbes, des États arabes et d'Europe. Neuf des membres initiaux venaient de pays en développement. Parmi les organisations représentées figuraient EUROSTAT, l'OCDE, l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'UNESCO et l'UNICEF.

4 Classifications Bulletin d'information

sanctionnés par une licence ou un diplôme équivalent, par une maîtrise ou un diplôme équivalent, ou par un doctorat ou un diplôme équivalent. La version 2011 de la CITE comprend donc neuf niveaux, soit deux de plus que la CITE 1997 (voir le tableau 1).

c) *Élargissement de la définition des différents types d'enseignement*

En particulier, la définition de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle a été affinée, ce qui permet d'avoir une idée plus précise de ce que recouvre l'enseignement dans le contexte de la CITE.

d) *Simplification de l'orientation des programmes*

L'orientation a été ramenée de trois à deux catégories (enseignement général et enseignement professionnel).

e) *Nouvelle sous-catégorie tenant compte du niveau d'études*

La notion de réussite aux différents niveaux de la CITE – avec accès ou non aux niveaux supérieurs – remplace la notion de finalité du programme définie dans la CITE de 1997, ce qui permet d'opérer une meilleure distinction entre les niveaux de la CITE qui auront été atteints ou non.

f) *Introduction du niveau d'études en tant que variable dérivée*

Cette variable tient compte des diplômes obtenus ainsi que du cycle d'études mené à terme.

g) *Institution de deux systèmes de codification parallèles*

Les deux nouveaux systèmes de codification des programmes d'enseignement (CITE-P) et du niveau d'instruction (CITE-A) utilisent des codes à trois chiffres.

h) *Proposition de nouvelles procédures de gouvernance*

Ce dispositif vise à assurer l'adoption et la mise en œuvre effective de la nouvelle CITE. Il prévoit notamment la création d'un Comité CITE et des examens collégiaux des projets de cartographie.

i) *Élargissement du glossaire*

Le texte est assorti d'un glossaire de base comportant environ 70 termes et il est prévu de créer un glossaire en ligne après l'adoption de la CITE 2011.

Tableau 1. Correspondance entre les niveaux d'éducation retenus pour la CITE 1997 et ceux proposés pour la CITE 2011

<i>CITE 1997</i>	<i>Niveaux proposés pour la CITE 2011</i>
	0 Éducation de la petite enfance* Éducation précoce* (enfants âgés de moins de 3 ans)
0 Éducation préscolaire (enfants âgés de 3 ans et plus)	Éducation préscolaire (enfants âgés de 3 ans et plus)
1 Enseignement primaire (ou premier cycle de l'éducation de base)**	1 Enseignement primaire
2 Premier cycle de l'enseignement secondaire (ou second cycle de l'éducation de base)**	2 Premier cycle de l'enseignement secondaire
3 Second cycle de l'enseignement secondaire	3 Second cycle de l'enseignement secondaire
4 Enseignement postsecondaire (hors enseignement supérieur)	4 Enseignement postsecondaire (hors enseignement supérieur)
5 Premier cycle de l'enseignement supérieur	5 Cycle court de l'enseignement supérieur* 6 Cycle sanctionné par une licence ou un diplôme équivalent* 7 Cycle sanctionné par une maîtrise ou un diplôme équivalent*
6 Second cycle de l'enseignement supérieur	8 Cycle sanctionné par un doctorat ou un diplôme équivalent*

* Nouveau niveau proposé pour la CITE 2011.

** La CITE 2011 n'utilise pas l'expression « éducation de base » dans la définition du niveau.

Étapes suivantes de la révision de la classification

Une fois la nouvelle classification adoptée, l'Institut de statistique de l'UNESCO et ses partenaires dans la collecte de données (Eurostat et l'OCDE) collaboreront avec les pays pour assurer la correspondance de leurs systèmes éducatifs avec la nouvelle classification et modifier en conséquence les instruments de collecte de données. Un manuel opérationnel est actuellement mis au point et devrait être prêt début 2012. Il est également prévu d'élaborer d'autres outils de formation. Conformément aux nouvelles procédures de gouvernance, des mécanismes d'examen collégial des projets de cartographie CITE seront

mis en place et un comité consultatif sur la CITE sera créé. Les premiers travaux de collecte de données internationales basées sur la nouvelle CITE commenceront en 2013 ou 2014 afin d'accorder aux pays suffisamment de temps pour adapter leurs systèmes nationaux de publication des données. Il se peut que la nouvelle CITE ne soit pas utilisée dans les enquêtes auprès des ménages et les recensements avant 2015.

Enfin, il est prévu de réviser les domaines d'enseignement et de formation en vue de leur adoption en 2013, l'idée étant d'établir à terme une classification distincte des domaines d'enseignement, parallèlement à la CITE.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à l'équipe CITE de l'Institut de statistique de l'UNESCO :

M^{me} Alison Kennedy, Spécialiste des programmes
(a.kennedy@unesco.org)

M^{me} Nhung Truong, Spécialiste adjointe des programmes
(nh.truong@unesco.org)

La CITE en bref

Qui est l'organe responsable?

L'Institut de statistique de l'UNESCO est chargé de l'exploitation, de la mise à jour et de la révision de la CITE.

Quelle est la place de la CITE dans la famille des classifications économiques et sociales internationales?

La CITE est une classification de référence sur les emplois, les professions et l'éducation.

De quand date la classification?

La CITE a été élaborée par l'UNESCO en 1976, puis actualisée en 1997. La révision de 2011 sera la troisième version.

À quoi correspondent les unités statistiques?

Les unités statistiques sont les programmes d'enseignement et, dans la nouvelle classification envisagée, les diplômes sanctionnant ces programmes.

La classification est-elle horizontale ou hiérarchisée?

Les unités statistiques sont classées en différents niveaux d'études, par degré de complexité croissante du contenu pédagogique.

La CITE couvre-t-elle toutes les formes d'éducation?

La CITE couvre les programmes d'enseignement scolaire et non scolaire ainsi que tous les diplômes

reconnus. Sont exclus l'apprentissage informel, accidentel ou fortuit, ainsi que les qualifications non officiellement reconnues.

Quels domaines d'enseignement couvre-t-elle?

La CITE 1997 comprend 25 domaines d'enseignement classés en neuf grandes catégories. Il est prévu de réviser cette classification au cours des prochaines années.

Où peut-on trouver des renseignements en ligne sur la CITE?

Le site www.uis.unesco.org/ISCED contient des informations sur l'actuelle classification CITE et la nouvelle version proposée (dans les six langues officielles de l'ONU), ainsi que sur les programmes nationaux d'enseignement correspondant à la CITE.

La FAO élargit la liste des espèces aquatiques du Système d'information sur les sciences aquatiques et la pêche (ASFIS)

Luca Garibaldi

Service des statistiques et de l'information sur les pêches et l'aquaculture (FIPS)

La Liste ASFIS des espèces pour les besoins des statistiques de la pêche qui a été établie en 2000 par le Service des statistiques et de l'information sur les pêches et l'aquaculture (FIPS) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), comprend des espèces sélectionnées en fonction de leur intérêt pour la pêche et l'aquaculture ou de leurs relations avec ces secteurs. La Liste s'est cependant allongée au cours des dernières années, un grand nombre d'institutions nationales et internationales l'ayant adoptée comme système de référence pour les espèces aquatiques et le FIPS ayant reçu un nombre grandissant de demandes pour que soient prises en compte des espèces sans rapport direct avec les activités de pêche, à savoir les espèces vivant dans les écosystèmes marins vulnérables (EMV).

Suite à cet élargissement, la version 2011 de la Liste (une révision annuelle est généralement publiée à la fin du mois de mars) comprend plus de 650 nouvelles entrées et plus de 100 nouvelles familles (essentiellement des invertébrés), soit un nombre total de 11 562 espèces. La Liste peut être téléchargée sur le site <http://www.fao.org/fishery/collection/asfis/fr>, où l'on trouvera également des informations détaillées sur les

critères retenus, la structure de la base de données et les principales sources d'information.

Le FIPS établit des statistiques sur la production mondiale des pêches de capture et de l'aquaculture classées selon l'espèce, le genre, la famille ou un niveau taxonomique plus élevé dans des catégories statistiques appelées « catégories d'espèces ». Chaque catégorie d'espèces est enregistrée dans la Liste ASFIS avec un code CSITAPA (Classification statistique internationale type des animaux et des plantes aquatiques), un code taxonomique et un code alpha-3, à quoi s'ajoutent des informations taxonomiques (nom scientifique, auteur(s), famille et classification de niveau plus élevé) et des informations sur les statistiques de production halieutique disponibles dans la base de données de la FAO. En outre, environ 75 % des enregistrements ont un nom anglais, 41 % ont un nom français et 37 % ont un nom espagnol. Des noms arabes et chinois ont également été attribués aux espèces principales et des travaux sont en cours sur les noms russes, mais les noms dans ces autres langues sont enregistrés dans des fichiers distincts au lieu d'être directement incorporés dans la Liste.

S'agissant des codes utilisés dans la Liste, la CSITAPA classe les espèces aquatiques en 50 groupes, selon leurs caractéristiques taxonomiques, écologiques et économiques. Le code taxonomique est utilisé par la FAO pour établir une classification plus détaillée des catégories d'espèces et pour les classer dans chaque groupe de la CSITAPA. L'identificateur alpha-3 est un code unique constitué de trois lettres qui est largement utilisé pour les échanges de données avec les correspondants nationaux et entre organismes de gestion des pêches, dans le cadre du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches. Il est également utilisé dans les lois nationales et les instruments internationaux (de l'Union européenne, par exemple). Comme il y a plus de 17 500 combinaisons possibles sur la base des 26 lettres de l'alphabet anglais constituant le code alpha-3, la Liste peut encore être élargie en utilisant le même système de codification.

Le système de codification CSITAPA établit une concordance entre la Liste ASFIS et la Classification statistique internationale type des produits de la pêche (CSITPP), qui a été élaborée par la FAO pour collationner les données nationales des bases de données sur la production et le commerce des produits de la pêche. La CSITPP est un élargissement de la Classification type pour le commerce international, Révision 4 (CTCI, Rev. 4), élaborée par le Bureau de statistique de l'ONU, qui est elle-même reliée au Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH en abrégé) de l'Organisation mondiale des douanes. La FAO a pris une

part active aux consultations sur la dernière révision du SH, en ce qui concerne notamment les produits dérivés du poisson, des crustacés, des mollusques et d'autres animaux et plantes aquatiques. Les modifications recommandées dans la nomenclature du SH entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Des activités sont également prévues dans le cadre de la révision des catégories de la Classification centrale de produits (CPC) qui sont liées à la pêche. En outre, la Liste ASFIS constitue une référence taxonomique type pour les noms communs et scientifiques utilisés par le réseau international des centres qui contribuent à la base de données bibliographiques « Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts » (ASFA).

Note de la rédaction

Le Bulletin d'information Classifications fait le point des travaux récents concernant les classifications internationales, annonce les prochaines réunions et annonce les prochaines manifestations et signale la documentation disponible sur papier ou sur Internet. Il peut être consulté sur le site Web des classifications de l'ONU, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/class> (rubrique « Newsletter »).

Pour recevoir le Bulletin Classifications par courrier électronique, abonnez-vous à la liste de diffusion à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regmaillist.asp> ou cliquez sur « Liste de diffusion » dans le menu du site Web des Classifications. Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au service de téléassistance chargé des classifications :

Division de statistique de l'ONU
Section des statistiques de l'énergie et de l'industrie
Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique)

Adresse électronique : chl@un.org
Télécopie : +1 212 963 0623

Site Web des Classifications :
<http://unstats.un.org/unsd/class>